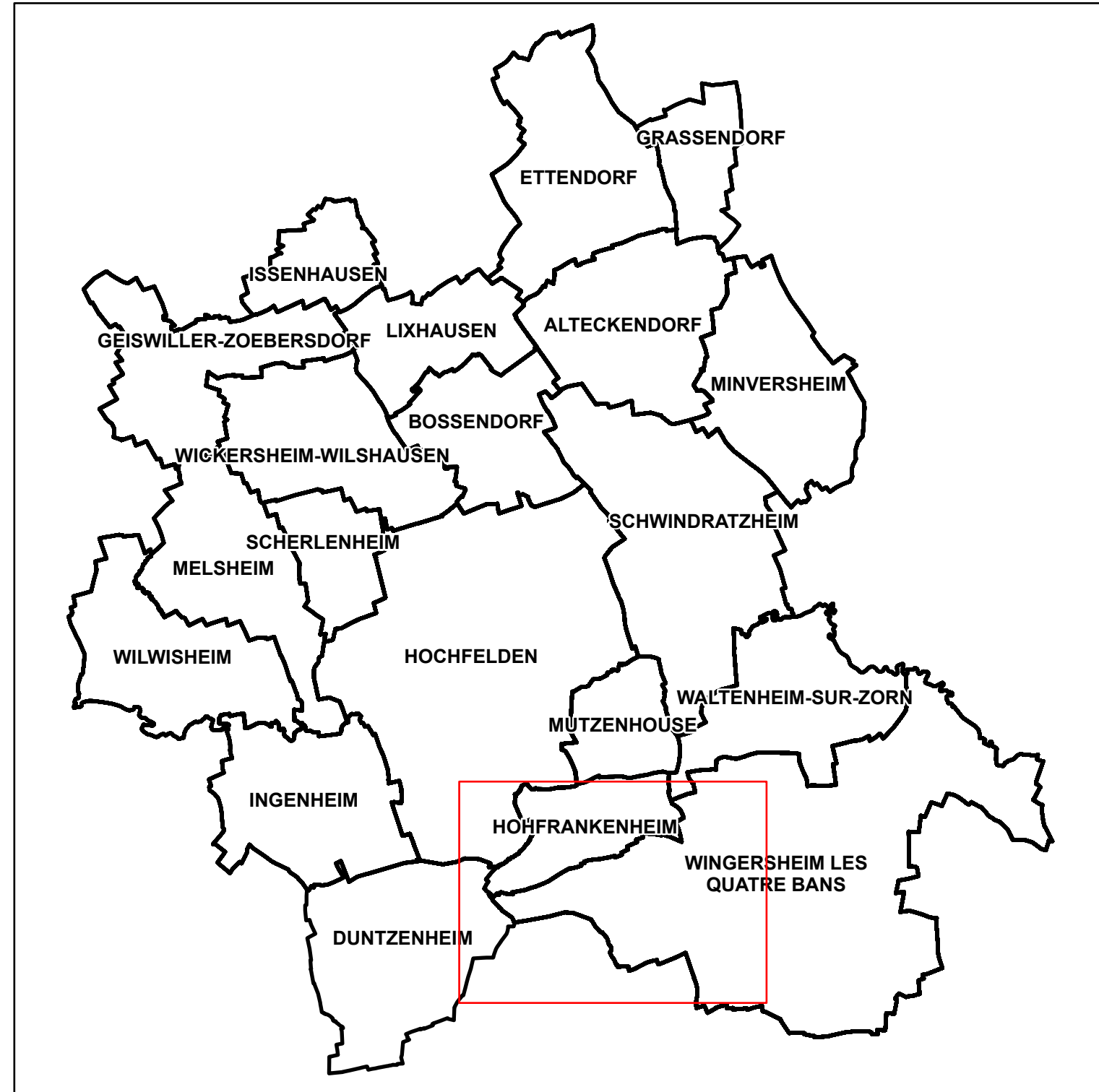


- arbre à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique, au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- ligne de crête
- risque de coulée d'eau boueuse
- emplacement réservé
- secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- élément de continuité écologique et trame verte et bleue



maître d'ouvrage :  
**Communauté de Communes du Pays de la Zorn**

## Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**REGLEMENT GRAPHIQUE**  
 Commune de Wingersheim les Quatre Bans  
 Gingsheim

PLU APPROUVE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2019

A Hochfelden, le 20 DEC. 2019  
 M. Bernard Freund, le Président.



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES		
ER	Vocation	Bénéficiaire
GIN01	Elargissement de voirie	Commune de Wingersheim les 4 bans
GIN02	Elargissement de voirie	Commune de Wingersheim les 4 bans
GIN03	Citerne enterrée	SDEA
GIN04	Citerne enterrée	SDEA
GIN05	Ouvrage de ralentissement des coulées d'eau boueuse	SDEA

conduite d'études :  
 OTE Ingénierie  
 Géomètre Expert ANDRES



1:5 000